

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} OCTOBRE 2015

L'An deux mil Quinze, le 1^{er} Octobre à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 25 Septembre 2015)

PRESENTS (es) :

Messieurs GILLET, FERY, ARZILLIER, BAUDOU, GOURDIER, LECLERC, PIGER, BINET
Mesdames DEVILLE, MOINDJIE, CAILLAT, DESSOY.

ABSENTS (es) : M. SEVERIN, M. LE BOT, Mme TILLY (Pouvoir à Mme DEVILLE)

Mme Anne-Marie CAILLAT a été nommée Secrétaire. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1 - Délibération n° 22/2015 : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

PRESENTATION DU PROJET D'INTEGRATION DE LA COMMUNE DE LES MESNEUX A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE REIMS METROPOLE ;

Madame le Maire a proposé au Conseil Municipal de débattre sur un certain nombre de points relatifs au projet d'intégration de notre commune à la Communauté d'agglomération de Reims Métropole.

Les questions suivantes ont été abordées :

- Le respect de l'identité communale et du cadre de vie (en particulier la maîtrise du droit du sol)
- La libre administration de la commune
- Le principe de neutralité financière pour la commune
- Le principe de gestion raisonnée des finances communautaires
- Le principe de gestion assurée des compétences résiduelles
- Les transports urbains
- Le développement économique
- Le prix et la qualité de l'eau potable
- La fiscalité des ménages et des entreprises.
- La représentation au conseil communautaire.

Un large débat sur tous ces points a amené le Conseil Municipal à prendre la délibération jointe, qui sera transmise au Sous-Préfet dans un très bref délai. En effet, la future carte intercommunale sera officiellement présentée le 12 Octobre prochain à la première réunion de la Commission Départementale de coopération intercommunale sous la présidence du Préfet et les communes vont être amenées à donner leur avis par délibération.

Cette carte pourra être modifiée jusqu'au 31 Mars 2016, pour une entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2017.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le LUNDI 12 OCTOBRE 2015

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 05 Octobre 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 1^{er} Octobre 2015

LE MAIRE,